

Manifestation à Noville :

La Municipalité cherche la bagarre

Le vendredi 20 mai, une réunion de conciliation entre une délégation de la Municipalité de Noville et l'organisatrice de la manifestation prévue le 8 mai devait avoir lieu, à Aigle au siège de la préfecture. Organisée par la préfète, cette réunion visait à trouver une issue positive à la crise ouverte par l'attitude autoritaire et coupable du syndic de Noville.

Il n'en fut rien : le 12 mai, par courrier, la Municipalité a fait savoir qu'elle ne se rendrait pas à cette réunion, refusant d'emblée de collaborer à la réalisation du droit constitutionnel de manifester.

Vu ce comportement de matamore, l'organisatrice et ses soutiens ont décidé de faire recours contre la décision de la Municipalité de Noville auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. En même temps, ils déploieront tous leurs efforts pour faire le 3 septembre, à Noville, une manifestation la plus large possible, festive, pacifique et joyeuse. Propre en ordre, quoi, comme dirait le syndic Karlen.

Damaris Lütolf Awad

Daniel Süri, porte-parole du collectif citoyen « Halte aux forages Vaud »